

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



Objet: Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux – Vente de 1 bus
à l'École Nationale de Police de Périgueux – Montant 2 000 € HT

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article
L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au
Président certaines de ses attributions

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux
souhaite mettre en vente un bus dans le cadre de son renouvellement de son
parc.

Considérant que l'École Nationale de Police de Périgueux dont l'adresse est 4,
rue du 34ème régiment d'artillerie - 24019 Périgueux Cedex souhaite se
porter acquéreur de ce bus.

DECIDE

Article Unique : De vendre à l'École Nationale de Police de Périgueux le bus
IRISBUS Citelis 12 immatriculé AE-340-GK à 2 000 € HT.

Fait à Périgueux, le 10 OCT. 2025

Le Président
Jacques AUZOU